

Qualification des coureurs au Championnat Auvergne-Rhône-Alpes 2022 Route de l'Avenir

Concerne les épreuves du Championnat :

Minimes hommes,
Cadets hommes,
Juniors hommes.

Prérequis :

Il est demandé à chaque Comité Départemental d'organiser un championnat départemental route pour au moins ces 3 catégories, soit de manière autonome, soit en coopération avec un Comité Départemental voisin.

Principe :

Quelle soit la discipline de licence (VTT, BMX, etc...), un coureur ne pourra être qualifié au Championnat Auvergne-Rhône-Alpes Route des catégories concernées que s'il a participé au Championnat Départemental correspondant.

Qualification et sélection:

Pour chacune des 3 catégories, 50 % du quota du Comité Départemental (X) sera qualifié en retenant les X premiers coureurs du classement du Championnat Départemental correspondant.

Les 50% restant constituent une sélection de la part du Président du Comité Départemental et son équipe technique en fonction des résultats.

Le club organisateur du Championnat Régional pourra engager jusqu'à 4 coureurs par catégorie en plus du quota de son Comité Départemental.

Un Wild Card de 4 coureurs sera accordé à l'Equipe Technique Régionale, sous autorité du CTR référent. Cette Wild Card pourra concerner des coureurs qui n'ont pas participé au Championnat Départemental, sur justification pertinente.

Nombre de qualifiés par Comité Départemental :

Comité	MINIMES	CADETS	JUNIORS		Comité	MINIMES	CADETS	JUNIORS
AIN	6	8	10		LOIRE	14	12	12
ALLIER	6	6	6		HAUTE-LOIRE	4	6	6
ARDECHE	4	4	4		PUY DE DÔME	16	16	10
CANTAL	6	6	8		RHÔNE MET. LYON	20	20	20
DRÔME	16	16	14		SAVOIE	10	8	12
ISERE	18	20	16		HAUTE SAVOIE	12	16	12

Avec le quota du club organisateur et les Wild Card de l'ETR, le nombre de coureurs maximum à engager sera :

Minimes hommes	140
Cadets hommes	146
Juniors hommes	138

Liste de qualifiés et engagement :

Les Comités Départementaux devront communiquer **avant le 6 Juin 2022** à :
nreverchon@auvergnerhonealpescyclisme.com

la liste de leurs qualifiés plus 2 remplaçants, pour chacune des 3 catégories.

Durant la semaine 23, du 07 au 10 Juin 2022, les listes seront vérifiées et éventuellement complétées.

Les listes seront publiées par Comité Départemental, au moins sur le site web du Comité Régional.

Les clubs pourront engager les coureurs qualifiés entre le **11/06/2022 et le 20/06/2022** sur la plateforme **Cicleweb**.

Tout coureur engagé non qualifié sera désengagé et ne pourra pas prendre le départ du Championnat Régional.